

Rencontre, qui étoit situé rue St. Honoré, à l'Hôtel d'Aligre.

Le second supprime le Bureau public qui étoit établi rue de Clery, sous le titre de Recette des Rentes, & tous autres Etablissmens publics de pareille nature & de Correspondance.

Le troisiéme nomme le Lieutenant-Général de Police pour juger, en dernier ressort, toutes les contestations nées & à naître au sujet des dettes contractées par le Bureau de la rue des Prouvaires; ceux qui se prétendent créanciers seront tenus de remettre, dans trois mois, entre les mains de ce Magistrat, les pièces justificatives de leurs créances, &, après la liquidation, Sa Maj. ordonnera le payement des dettes, ainsi qu'il appartiendra.

Le quatrième déclare que le Roi, ayant reconnu les avantages qui doivent résulter, tant pour ses Sujets que pour les Etrangers, du rétablissement & de la réunion en un seul Bureau établi à Paris, de tous ceux de Correspondance, S. M. a accordé à une Compagnie, étant sous le nom du Sr. Michel Jouve, Avocat au Parlement, le Privilége exclusif de tenir un Bureau public, sous le titre de Bureau Royal de Correspondance générale. Cette Compagnie a déposé, chez le Sr. Desplaces, Notaire à Paris, un cautionnement de 500 mille liv. envers le Public, consistans en bons effets ayant valeur d'argent, renfermés dans un coffre à trois serrures différentes, dont une clef est entre les mains d'un Commissaire nommé par le Magistrat de la Police. En considération de cette sûreté, S. M. a accordé à cette Compagnie le Privilége de tenir un Bureau public de Correspondance générale d'Adresse & de Rencontre, de Commission, de Recettes des rentes, revenus,